



FSTS

Fédération des sociétés de tir de la Sarine

Règlement de la finale du championnat de groupes 300 m

- 1. Horaire** Horaire selon convocation séparée.
- 2. Programme** **Cat. A** : Toutes les armes de sport; armes libres à genou ; fusil standard et mousqueton, couché bras franc ; Fass 57, Fass 90: **20 coups, c.p.c.; cible A10 points.**
- Cat. D** : Mousqueton, y.c. avec ring, couché bras franc, Fass 90, Fass 57 y c. dioptré: **15 coups; 10 coups, c.p.c. et 5 coups sans limitation de temps; cible A10 points.**
- Cat. E** : Mousqueton, y.c. avec ring, couché bras franc, Fass 90, Fass 57/02: **15 coups; 10 coups, c.p.c. et 5 coups sans limitation de temps; cible A10 points.**
- Les vétérans et senior vétérans peuvent tirer couchés appuyés avec le mousqueton.**
- 3. Coups d'essai** Lors de la finale de district, le nombre de coups d'essai est limité à 3 coups. Ces 3 coups sont obligatoires et doivent figurer sur la feuille de stand !
- 4. Groupes** Les groupes sont formés de cinq tireurs, membres effectifs de la société. Le même tireur ne peut concourir que dans une seule catégorie et dans un seul groupe. **Les groupes A, D et E ne tirent qu'un programme.**
Tous les participants au championnat de groupe doivent être en possession de la **licence FST.**
- 5. Déroulement du tir** Il n'est pas obligatoire de respecter l'ordre d'inscription qui figure sur la feuille de stand.
- 6. Tir de remplacement** Lorsque la finale est en concurrence avec une autre épreuve de tir, un tir de remplacement peut être organisé pour les tireurs engagés sur les deux fronts. Leur société en fait la demande écrite et motivée au responsable du championnat de groupes de la Fédération, au moins 5 jours avant la finale.
- Cette dérogation est accordée uniquement aux tireurs qui n'ont pas la possibilité matérielle de participer aux compétitions le même jour. Un entraînement de l'équipe nationale est considéré comme compétition.
- Le tir de remplacement est organisé le mercredi, le jeudi ou le vendredi qui précède la finale, en principe dans le stand qui a été retenu pour la finale.
- Les groupes qui ne sont pas complets lors de la finale perdent leurs droits à l'attribution du titre de « Champion de la Sarine », du challenge et des distinctions qui sont remis au groupe vainqueur. En revanche, ils conservent leur rang au classement et leur éventuelle qualification pour la finale cantonale.
- Un tireur autorisé à participer au tir de remplacement est tenu de respecter les conditions citées au 2^e alinéa. En cas d'abus, son groupe est disqualifié.
- 7. Munition et F. de st.** Les groupes **apportent leur propre munition.** La feuille de stand doit être entièrement remplie nominativement avant l'entrée en stalle des tireurs.
- 8. Secrétariat** Chaque groupe assure le secrétariat de la cible voisine, située à la gauche de la sienne. Le groupe de la cible 1 assure le secrétariat de la dernière cible.
- 9. Divers** Les douilles restent la propriété de la société locale.
Le nombre de groupes qualifiés pour la finale cantonale est communiqué lors de la finale de district.
- Les égalités seront départagées par :
1. les meilleurs résultats individuels du groupe lors de la finale
 2. les coups profonds de tous les résultats du groupe;
 3. tirage au sort.

Ce règlement peut être complété et modifié selon les règles officielles par le comité de la Fédération au vu des nécessités survenant au cours du tir.